

Procès-verbal n°18 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 14 Décembre 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUQUIER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL
Excusés :	Mr Pierre Jean JULLIAN

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 17 de la réunion du Jeudi 07 Décembre 2023.

CHAMPIONNAT MISE A JOUR CALENDRIER

Dépt 1

Match N°: 26272303 Du 10/12/2023

US TREFLE / ES BARJAC

La rencontre est fixée au **07/01/2024** (Corrélation avec Coupe André Granier)

Dépt 3 Poule B

Match N°: 26273004 Du 03/12/2023

US MONOBIET 2 (D3) / ES SUMENE 2 (D3)

La rencontre est fixée au **07/01/2024**

Dépt 3 Poule C

Match N°: 26773313 Du 10/12/2023

FC MOUSSAC 2 (D3) / FC VAUVERT 2 (D3)

La rencontre est fixée au **07/01/2024**

Dépt 4 Poule B

Match N° : 26274215 Du 03/12/2023

FC LANGLADE 2 (D3) / JSO AUBORD (D3)

La rencontre est fixée au **17/12/2023**

COUPE ANDRE GRANIER

Par soucis de bonne tenue des calendriers de l'ensemble des compétitions :

La rencontre **ES ROCHEFORT / US TREFLE** du 07/01/2024 **est avancée au Dimanche 17/12/2023 à 14h30** sur le terrain de ROCHEFORT.

(Match de D1 US TREFLE / ES BARJAC programmé le 07/01/2024)



FORFAIT EN CHAMPIONNAT

FC VAL DE CEZE :

Par courriel en date du 09/12/2023 le secrétaire Mr TARDITS nous annonce le forfait général de son équipe réserve jouant en D3 Poule C.

Les points pris par les équipes ayant rencontrés FC VAL DE CEZE 2 sont annulés. (Art.82.3)

Chaque équipe est désormais exemptée de la journée où elles devaient rencontrés VAL DE CEZE 2.

Le classement est modifié en conséquence.

HOMOLOGATION

Dépt 3 Poule B

N°26272996

AS ST PRIVAT 2 / SC ANDUZE 2 du 26/11/2023

SC ANDUZE 2 Battu par pénalité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mme MENUJER Cendrine

